عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا عَنْ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فِيمَا يَرْوِي عَنْ رَبِّهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى، قَالَ: «إِنَّ اللَّهَ كَتَبَ الحَسَنَاتِ وَالسَّيِّئَاتِ، ثُمَّ بَيَّنَ ذَلِكَ، فَمَنْ هَمَّ بِحَسَنَةٍ فَلَمْ يَعْمَلْهَا، كَتَبَهَا اللَّهُ عِنْدَهُ حَسَنَةً كَامِلَةً، وَإِنْ هَمَّ بِهَا فَعَمِلَهَا، كَتَبَهَا اللَّهُ عِنْدَهُ عَشْرَ حَسَنَاتٍ إِلَى سَبْعمِائَةِ ضِعْفٍ إِلَى أَضْعَافٍ كَثِيرَةٍ، وَإِنْ هَمَّ بِسَيِّئَةٍ فَلَمْ يَعْمَلْهَا، كَتَبَهَا اللَّهُ عِنْدَهُ حَسَنَةً كَامِلَةً، وَإِنْ هَمَّ بِهَا فَعَمِلَهَا، كَتَبَهَا اللَّهُ سَيِّئَةً وَاحِدَةً».

D’après Ibn ‘Abbâs — qu’Allah les agrée —, d’après le Messager d’Allah ﷺ, dans ce qu’il rapporte de son Seigneur — béni et exalté —

: « Allah a écrit [les récompenses des] bonnes actions et [les peines des] mauvaises, puis Il les a détaillées : celui qui a l'intention d'accomplir une bonne action sans la faire, Allah l'inscrit auprès de Lui comme une bonne action parfaite… et s'il en a l'intention et l'accomplit, Allah l'inscrit comme dix bonnes actions jusqu'à sept cents fois, voire davantage. Quant à celui qui a l'intention d'une mauvaise action puis y renonce, Allah lui inscrit une bonne action complète. Et s'il y songe et l'accomplit, Allah lui inscrit une seule mauvaise action. » 

Rapporté par Al Bukhârî et Muslim dans leur Deux Recueils Authentiques avec ces mêmes termes

Jugement : Authentique